



CONTRAT CLIENT : 2024 / 2025

Groupe Optimum : Gap-Co / G-cours / Gap-cours / Viactiv' / Prépa Campus

Tél. : 04 92 50 33 97 – info@gap-co.fr



- Eco engagement / minimum sheets paper -



INFORMATIONS CLIENT

Nom et Prénom : Date de naissance : .../.../...

Adresse :
.....

Courriel :@.....

Portable : __ / __ / __ / __ / __ Fixe : __ / __ / __ / __ / __

ACTIVITÉ

Nom de l'entreprise :

Type d'activité :

N°SIREN / SIRET : Code NAF :

Siège social :
.....

Description succincte de l'activité qui sera réalisée au sein de l'espace de coworking :
.....
.....
.....
.....
.....

OBJECTIFS VISÉS - Facultatif

Court terme :

Moyen terme :

Merci de parapher l'ensemble des pages du présent contrat, à l'endroit qui est prévu à cet effet.



CHOIX DE LA PERIODICITE

134 € TTC / Mois

44 € TTC / Semaine

32€ TTC / jour

Prière de fournir un **chèque de caution de 250€ (non encaissé)** quelle que soit la périodicité définie.

Veillez joindre un RIB au présent contrat. Les prélèvements ont lieu entre le 10 et le 20 du mois suivant l'émission de chaque facture.

INDENTIFICATION DE LA PERSONNE - PHYSIQUE OU MORALE - A FACTURER*

***Si différente du client mentionné en page 1**

Nom et Prénom :

Nom de l'entreprise :

Service :

Adresse :

.....

Courriel : _____@_____

Portable : __ / __ / __ / __ / __ Fixe : __ / __ / __ / __ / __

À Signature (Ajoutez la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Le



Obligations contractuelles

Dans le cadre du présent contrat de prestations de services, le client reconnaît avoir transmis à l'un des dirigeants de Gap-Co tous les éléments d'informations lui permettant d'exécuter la prestation proposée page 1-2 du présent contrat. Les dispositions du présent contrat sont mises à la connaissance du client avant tout engagement contractuel. Par conséquent, **toute demande de prestation adressée par le client implique son adhésion, sans restriction ni réserve, aux présentes dispositions et au contenu proposé.** Ainsi, le fait pour le client d'avoir connaissance du contrat et de souscrire à une prestation selon les termes prévus, vaudra consentement.

Article 1 – Obligations du prestataire

L'enseigne Gap-Co de la SARL Optimum FDRG sont tenues à une obligation de moyens. Ainsi, le personnel de Gap-Co s'engage à mettre en œuvre tous les moyens appropriés et commandés par les règles de l'art pour assurer la bonne exécution de ses obligations dans le but de proposer un espace de Coworking dynamique.

L'enseigne Gap-Co de la SARL Optimum FDRG s'engage à refuser tout potentiel client qui aurait la même activité qu'un coworker déjà présent, afin de protéger l'activité de ce dernier.

Article 2 – Obligations du client

Le client s'engage à répondre aux sollicitations de la SARL Optimum FDRG en lui transmettant toutes données, tous renseignements et tous documents susceptibles de garantir à cette dernière une connaissance suffisante sur l'activité pratiquée dans ses locaux, afin de mener le ou les projet(s) visé(s) dans des conditions optimales. Le client s'engage au respect intégral du règlement intérieur propre à nos institutions dont il aura pris connaissance.

Le client s'engage à payer à la SARL Optimum FDRG le prix de la prestation qu'il aura choisie, conformément aux tarifs et délais prévus par le présent contrat. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désinscription demandée par le client avant le terme de la prestation choisie. Toute périodicité commencée, mois, semaine ou journée est dûe.

Article 3 – Règles de bonne conduite, dégradation, vol

La SARL Optimum FDRG se réserve le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat en cas de manquement au règlement intérieur et/ou si les règles de bonne conduite exigées ne sont pas respectées par le client.

Article 4 – Responsabilité civile

La responsabilité civile de la SARL Optimum FDRG est engagée à l'intérieur des locaux seulement. Le pas de porte, les couloirs de la résidence, l'ascenseur, la cour, le parking et les trottoirs intérieurs et extérieurs n'en font pas partie. Concernant les dégradations involontaires, la responsabilité civile du client / de l'entreprise cliente sera engagée.

Article 5 – Règlement des factures

En contrepartie des prestations qui sont réalisées au titre du présent contrat, le client paiera la somme de celles-ci qui correspondent aux prix visés en page 2 du contrat.

Les factures sont payables à 30 jours dès réception par courriel. En cas de non paiement à l'échéance prévue, la SARL Optimum FDRG pourra, après mise en demeure préalable, réclamer au client des intérêts de retard à hauteur de 8% annuel, calculés par mois de retard à compter de la date d'échéance de la créance jusqu'à la date de paiement effectif. À ceux-ci pourront s'ajouter des frais de recouvrement. La SARL se réserve le droit d'encaisser la caution déposée en présence d'un litige. En cas de non règlement des factures, des poursuites seront systématiquement engagées au travers d'une procédure de recouvrement. Outre les frais de procédure, cette dernière engagera à terme et entre autres l'exclusion définitive du client.

Article 6 – Durée du contrat

Le contrat est conclu jusqu'au 31/08/2024, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois d'août de 2024. Le présent contrat pourra être arrêté ou modifié à tout moment, à l'initiative de l'une ou l'autre partie. Cet arrêt ou modification devra faire l'objet d'un courrier ou d'un courriel.

Article 7 – Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le client a un **délai de 14 jours pour se rétracter. Le client en informe la SARL OPTIMUM par lettre recommandée, avec accusé de réception.**

Article 8 - Données personnelles

Les informations demandées au client sont nécessaires au traitement de la demande. Les informations personnelles portées sur ce contrat sont enregistrées dans un fichier informatisé par Gap-Co, Les terrasses de Bonne, 4 rue des Jardins, 05000 GAP.

Elles seront conservées pendant une **durée conforme aux dispositions en vigueur relatives à la protection des données et notamment le règlement général sur la protection des données (RGPD)**. L'accès à ces données personnelles est strictement **limité à notre personnel**.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement Européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. Vous pouvez sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, **exercer vos droits en contactant Gap-Co**, Les terrasses de Bonne, 4 rue des Jardins, 05000 GAP.

Pour toute information complémentaire ou réclamation vous pouvez contacter la commission nationale de l'informatique et des libertés.

Enfin nous vous informons de l'existence de la **liste d'opposition au démarchage téléphonique "Bloctel"** sur laquelle vous pouvez vous inscrire.

J'atteste avoir pris connaissance et j'accepte l'ensemble des conditions contractuelles et tarifaires exposées dans ce présent contrat.

À

Le

M.

M.

En qualité de Co-gérant de Gap-Cours
Signature

Le client
Signature (Précédée de la mention manuscrite
« lu et approuvé »)

L'espace de Coworking n'est pas compatible avec les activités artisanales et industrielles